

MAIRIE DE SOTTEVAST
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Date d'affichage : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 dont 1
Pouvoir-(s)

L'an **deux mille vingt-cinq** le 24 septembre à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2121-7 à 2121-34).

Présents :

M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,

M. Marc LALANDE, M. Jean-Marie BOSQUET, M. Richard CORNILLE, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Christiane LAISNEY, M. Emmanuel SANSON, Mme Sophie LETERRIER

Absentes excusées : Mme Françoise BAILEY donne pouvoir à M. Jean-Pierre TOLLEMER, Mme Aurélie LEPETIT

Absents : M. Mathieu BOUGIS, Mme Leïla ROQUELIN, Mme Catherine DUCHEMIN

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Christiane LAISNEY a été désignée secrétaire de séance

DCM 38-2025 Centre de loisirs : avenant convention du 01/01/2025 au 31/08/2025

La convention entre la commune de Sottevast et la ligue de l'enseignement est prolongée jusqu'au 31 août 2025. La proposition de coût de la concession pour la collectivité s'élève pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025 à 109 256 € soit une facture mensuelle Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide la convention et autorise monsieur le maire à la signer.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés a validé la convention.

DCM 39-2025 Centre de loisirs : convention du 01/09/2025 au 31/12/2030

Renouvellement de la convention entre la commune de Sottevast et la ligue de l'enseignement pour une durée de 5 ans ½ soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2030.

Pour la période de septembre à décembre 2025 la commune versera la somme de 12 648.75 € mensuellement.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés a validé la convention.

DCM 40-2025 Prêt relais

Face à la lenteur des levées de réserves sur les chantiers en cours et aux délais de versement des subventions et afin de palier à un éventuel manque de trésorerie qui pourrait survenir en fin d'année une demande de prêt relais va être faite.

Le prêt relais permet d'anticiper des recettes à venir (subventions, FCTVA...)

Les conditions financières sont les suivantes :

Banques	Montant	Durée	Taux	Remboursements	Frais dossier	Mobilisation des fonds
Crédit agricole	800 000 €	24 mois	2.71 %	Anticipé partiel ou total sans indemnité	700 €	6 mois
Crédit mutuel	800 000 €	24 mois	3.05 %	Anticipé partiel ou total sans indemnité	800 €	Avant le 15/12/2025

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés a validé la proposition de financement du crédit agricole.

DCM 41-2025 Création de postes : administratif et technique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser les grades correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien, et un de rédacteur à temps complet en raison de promotion interne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE :

- la création d'un emploi permanent au grade de technicien à temps complet,

- la création d'un emploi permanent au grade de rédacteur à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2025

Filière	Technique	Administrative
Cadre d'emploi	Technicien	Rédacteur
Grade :		
effectif : Ancien	0	1
effectif : Nouvel	1	2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,

DCM 42-2025 Restaurant scolaire avenant 3 MO supplémentaire

Concernant la rémunération du maître d'œuvre, il avait été établi un avenant accepté le 07 Juillet 2022 fixant les honoraires à 155.331,96 € HT correspondant à l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'un montant de 1.553.319,55 € HT.

Suivant le bilan des travaux (hors avenants), le montant des marchés signés en JANVIER 2024 des entreprises TCE s'élève à 1.930.873,95 € HT.

- Soit une différence de : 1.930.873,95 € HT - 1.553.319,55 € HT = 377.554,40 € HT
- Soit un montant d'honoraires de : 377.554,40 € HT x 10,00 % = 37.755,44 € HT supplémentaire

Article 8.3 du CCAP PASSAGE AU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION
La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maitre d'ouvrage de l'APD... Délibération 27/2022 validation de l'APD

Le conseil municipal, ses membres présents ou représentés ont voté CONTRE l'avenant n°3

4 voix POUR 1 ABSTENTION (Marc LALANDE)

6 voix CONTRE (Jean-Paul LEFORESTIER, Sophie LETERRIER, Emmanuel SANSON, Thierry LEFORESTIER, Christiane LAISNEY, Richard CORNILLE)

DCM 43-2025 Achat de terrain

Mme Vanessa LEMENAND s'est engagée à vendre à la commune une parcelle au hameau Es Adam parcelle AB 24 d'une superficie de 3038 m².

Le prix de vente est donc fixé à **TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000 €)** net vendeur.

Les frais, droits et émoluments de la vente seront à la charge du bénéficiaire (la commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Approuve** l'acquisition de cette parcelle au hameau Es Adam AB 24 d'une superficie de 3038 m².
- **Accepte** la prise en charge des frais, droits et émoluments de la vente
- **Autorise** le maire à signer l'acte de vente et les documents s'y rapportant.

DCM 44-2025 Cession de terrain à la société Poséidon

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la commune de Sottevast souhaite favoriser la réalisation d'un projet de lotissement sur un terrain lui appartenant.

Section	N°	Lieudit	Surface
AB	2	HAMEAU ES ADAM	00 ha 29 a 41 ca
AB	3	HAMEAU ES ADAM	00 ha 09 a 32 ca
AB	24	HAMEAU ES ADAM	00 ha 30 a 38 ca
AB	480	HAMEAU ES ADAM	00 ha 31 a 50 ca
B	139	LE CLOS DES CHAMPS	00 ha 50 a 50 ca
B	141	LE CLOS DU HAUT MONT	00 ha 68 a 84 ca
		TOTAL SURFACE	02 ha 19 a 95 ca

La société POSEIDON a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce terrain en vue de réaliser un projet de LOTISSEMENT en 34 lots à usage d'habitation.

Un prix de cession a été fixé à 12 €/m²

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide le projet avec la société POSEIDON.

DCM 45-2025 Prise en charge des frais de bail pour la MAM

Le bail entre la commune de Sottevast et l'association MA M'AISON DES SOTTISES a été signé le 9 septembre 2025 avec effet rétroactif à compter du 7 juillet 2025.

Le bail est signé pour une durée de 3 ans qui prendra fin le 6 juillet 2028.

Concernant les frais il est précisé dans le bail que les émoluments de l'acte seront supportés par le locataire en totalité.

Cependant, l'association souhaiterait que ce frais soient partagés avec la commune.

Il est demandé au conseil de se positionner sur cette demande.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ne souhaite pas que les frais d'acte soient partagés entre la commune et l'association.

DCM 46-2025 SDEM : Détecteurs de présence

Le projet consiste à optimiser le réseau d'éclairage public LED en place, en installant une détection de présence. Celle-ci permettra un allumage de la rue entre 22h30 et 6h00 lors du passage d'un véhicule, cycliste ou piéton.

Travaux : rue Saint Hermeland et rue de l'ancienne gare jusqu'au pont

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| • Montant des travaux | 19 200 € HT soit 23 040 € TTC |
| • Financement SDEM | 5 760 € HT soit 6 912 € TTC |
| • Part collectivité | 13 440 € HT soit 16 128 € TTC |

Un détecteur sera également installé sur l'éclairage public devant la MAM sans coût supplémentaire sur le montant des travaux prévus.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés valide la proposition du SDEM.

DCM 47-2025 DECISION POUR LE TOUR DE LA MANCHE

CONVENTION DE PARTENARIAT

EXPOSÉ PRÉALABLE

1. La présente convention a pour objet un engagement entre la commune de Sottevast et Le Comité du TOUR DE LA MANCHE ORGANISATION dit T.M.O pour définir les modalités d'organisation du départ de la cinquième étape du 61^{ème} TOUR DE LA MANCHE CYCLISTE, le dimanche 31 mai 2026....

Après lecture de la convention, le conseil municipal valide la convention à

9 voix POUR

2 abstentions (Sophie LETERRIER et Thierry LE FORESTIER)

DCM 48-2025 CONVENTION SIDECARISTE DE FRANCE

A l'occasion de l'organisation du 40^{ème} Rassemblement International de Side-Cars de l'Amicale Sidecariste de France, dans la commune de Sottevast du Mardi 11 au Dimanche 16 Août 2026, La Municipalité de Sottevast

- accepte de recevoir l'Amicale sidecariste de France à l'occasion de son 16^{ème} Rassemblement International de Side-cars qui aura lieu du mardi 11 Août 2026 au dimanche 16 Août 2026,
- donne son accord pour que ce rassemblement international ait lieu au sein de sa commune,
- reconnaît avoir été informé par l'Amicale Sidecariste de France que cette manifestation estivale rassemble plusieurs centaines de véhicules (environs deux cents) et par conséquent plusieurs centaines d'individus (environs 500 personnes), ce qui engendre une surpopulation non négligeable durant la manifestation.
- met à disposition le terrain du complexe sportif municipal ainsi que les locaux communs du gymnase pour la durée de la manifestation de même que les vestiaires du clubhouse du foot sur ce même terrain,
- autorise l'Amicale Sidecariste de France à faire installer un chapiteau de 270 m² sur le terrain de boules durant le rassemblement,
- fournit les diverses installations techniques selon la demande de l'Amicale Sidecariste de France, tout en restant dans des proportions raisonnables et en respectant les conditions de sécurité en vigueur (alimentation en électricité (chapiteau et éclairage partiel du terrain), en eau potable, raccordement des eaux usées du bac à vaisselle (et de sanitaires sous réserve) à la bouche d'égout, containers à déchets.

Après lecture de la convention, le conseil municipal valide et autorise le maire à signer les documents à

8 voix POUR

2 voix CONTRE (Emmanuel SANSON, Christiane LAISNEY)

1 ABSTENTION (Sandrine MOUCHEL-LAUNEY)

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- ↳ Devis SEPROFEU extincteurs MAM (919.320€ TTC), Maison des associations (1 437.36 €) et restaurant scolaire (3 484.92 € TTC)
- ↳ Devis CAUVIN TP enrobé supplémentaire place de l'élan 7 350.00 € TTC
- ↳ Devis BLIN LEMONNIER disjoncteur restaurant scolaire 2 199.36 € TTC

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

- ◆ **Administratif** : Point sur les marchés de travaux en cours et infos diverses
- ◆ **Social**
 - CLIC : sondage en ligne pour mieux connaître les aidants
 - Festivités : lancement des invitations pour le repas des aînés
 - Recensement des personnes vulnérables pour le plan hivernal
- ◆ **Communication**
 - Préparation de la newsletter, relecture le 18/10 à 10 heures
- ◆ **Travaux**
 - Afin de palier à un arrêt de travail, une personne est venue en renfort pendant 1 mois cet été au service technique
 - Des travaux de réparation ont été faits dans l'église par le service technique

- Nettoyage du cimetière

◆ **Scolaire**

- Bilan rentrée des classes :
151 élèves au total
En maternelle :
3 TPS/ 23 PS / 24 MS / 22 GS = 72 en hausse légère
En élémentaire :
14 CP / 18 CE1 / 9CE2 / 18 CM1 / 16 CM2 = 75 en baisse
Toutes les classes à double niveau sauf CE1 (18)
Nouveauté : classe CP et GS (7GS) ce qui donne classes de 21,57 élèves en moyenne.
2 nouvelles enseignantes : Mme Lattire en CP/GS et Mme Cara qui assure la décharge de direction + temps partiel de Mme Josse.
3 AESH, dont une nouvelle
1^{er} projet : Dans le cadre des « Les enfants du patrimoine » : classe de CE1 à Cherbourg sur le thème « ma ville, hier, aujourd'hui, demain » Découverte de l'architecture des différents bâtiments et participation à la fresque « la ville de demain
- Pour info : toutes les enseignantes seront en formation du 6 au 10 octobre,
- Cantine : quasiment tous les élèves et en particulier 65 maternelles donc c'est compliqué dans l'espace existant un emménagement dans la nouvelle cantine est prévu aux vacances d'octobre.
- Bilan centre de loisirs :
Été au centre et mercredis depuis la rentrée :
Été : 204 enfants ont participé aux différentes activités et séjours
Pour un total de 1916 journées enfant (dont 153 en séjour) contre 1472 journées enfants l'été 2024 soit une hausse de 30% dans la fréquentation.
Mercredi depuis rentrée :
- 96 différents enfants pour 54 journées enfants en moyenne (beaucoup de demi-journées)
- 59 repas en moyenne
PET : difficile car associations sportives sollicitées ne répondent pas : aussi annulation de la réunion prévue et prochaine réunion à définir.

◆ **Sports et animations - associations**

- Retour sur le forum des associations : le forum a très bien fonctionné surtout le matin et bonne participation le soir au repas des associations.
- Projet « coin ado » à la bibliothèque, pour que les ados fréquentent plus la bibliothèque, une journée test est prévue le 8 octobre.
- Le conseil municipal jeune fera une visite du parlement le 28 novembre 2025, encadré par des conseillers municipaux.

Infos diverses

- RAM attribution d'une salle : pour l'instant salle du foyer
- Carrefour Pillet refus de Rauville la Bigot

Le maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

La secrétaire,
Christiane LAISNEY